** Mercredi 17 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**L’APF Île-de-France lance une enquête de satisfaction**

**auprès des usagers du service de transports PAM de la région**

Ce mercredi, l’APF lance une enquête en ligne pour recenser les dysfonctionnements du service PAM afin de porter au mieux les revendications des usagers à mobilité réduite d’Île-de-France.

Cette action intervient dans le cadre du renouvellement du règlement régional PAM 3, fixant les modalités d’utilisation du service, et en cours d’élaboration par Île-de-France Mobilités.

Le PAM, étant l’un des transports spécialisés utilisé pour 8% des déplacements des Franciliens en situation de handicap (Cf. *Grandes enquêtes*, OMNIL-STIF*,* mars 2016) l’APF IDF souhaite, grâce à cette enquête, faire apparaître des données concrètes concernant :

* les modalités d’utilisation du service
* les limites du service
* les dysfonctionnements récurrents et leurs conséquences sur les usagers

**Retrouvez l’enquête de satisfaction sur le site dédié : www.apf-enquete-pam.fr**

Les résultats de cette enquête permettront à l’APF IDF d'élaborer des propositions d’améliorations en adéquation avec les besoins des usagers. Ceux-ci seront communiqués à Île-de-France Mobilités.

 **A propos**

**L'Association des Paralysés de France** (APF), créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement associatif national de défense des droits et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille. Elle est présente au niveau national, régional et départemental par ses délégations, ses entreprises adaptées, ses services et établissements médico-sociaux.

**En Île-de-France, l’APF** réunit **2 547 adhérents** et **13 052 sympathisants** et travaille tout au long de l’année afin d’apporter une aide et un soutien aux personnes en situation de handicap moteur.

**Le Conseil APF Ile de France** composé de huit représentants départementaux, de 21 membres, répartis en 2 collèges définit les orientations politiques régionales dans le cadre des orientations nationales.

**Le réseau PAM,** (Pour Aider la Mobilité) est un service de transport à la demande sur réservation, de porte à porte, réservé aux personnes dont l’invalidité est d’au moins 80 %. Ce service, s’est mis en place progressivement entre 2003 et 2011 sur tout le territoire de l’Île-de-France. Il fait l’objet d’une délégation de compétence d’Ile-de-France Mobilités aux départements pour une durée de 4 à 6 ans, et d’un cofinancement à parts égales par Ile-de-France Mobilités, la Région Île-de-France et chacun des départements. 740 000 trajets ont été effectués en 2014 grâce aux services PAM.

**Contact presse APF Île-de-France**

**Alexandra Poltorak** 06 82 56 90 20 – alexandra.poltorak@apf.asso.fr



Avec l’APF, recensons nos expériences pour mieux agir ensemble !